

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mai 2019

Monsieur

**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-369**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 25 avril 2019 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les quotas annuels prévus pour les plans d'eau suivants de la réserve faunique Rouge-Matawin pour l'année 2019 : Antique, Baie Bois-Vert, Bambi, Briseval, Catudal, Cordeau, Daulé, Donseil, En Coin, Gadiou, Jésuites, Marsais, Matawin, McRae, Mestiger, Odelin, Petit Chaland, Pierron, Tobie, Turbal et Yvelain.

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande. Tel qu'indiqué audit document, certains quotas sont en cours de révision auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'année 2019. Dans ces cas, le quota de 2018 vous a été fourni.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours